

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1764

16 juillet 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Alcove Europe Four S.à r.l. | 84631 | Lotragest Batiments S.A. | 84630 |
| Bâloise (Luxembourg) Holding S.A. | 84632 | Lux International Cleaning Enterprise S.à r.l. | 84630 |
| Barnes Group Luxembourg (No. 2) S.à r.l. | 84632 | Lux-Kipper S.A. | 84629 |
| Bolton International S.C.A. | 84631 | Metis SIF | 84634 |
| Brillen Boutique Sàrl | 84633 | Midland Holdings S.à r.l. | 84653 |
| Broker Invest S.A. | 84633 | MPIT Lux 2 S.à r.l. | 84645 |
| Business & Investment Company S.A. | 84633 | Nova Marine Holding S.A. | 84629 |
| Compagnie Financière de Gestion Luxem- bourg S.A. | 84672 | Patrimonium Middle Market Debt Fund | 84633 |
| CPX S.à.r.l. | 84637 | Sella Capital Management | 84626 |
| Den Deifferdenger Grill Club | 84640 | Shark Capital S.A. | 84626 |
| Doctor PC | 84629 | Société pour la prévention et le financement des risques par la réassurance | 84637 |
| Dussmann Security S.à r.l. | 84628 | Société privée d'investissements mobiliers S.A. | 84627 |
| EP International S.A. | 84644 | Taurus Euro Retail Finance S.à r.l. | 84627 |
| Equad S.A. | 84640 | TAVARES DA SILVA Frères S.à r.l. | 84627 |
| Falcon Shipping S.à r.l. | 84634 | TecIOLux Sàrl | 84626 |
| FFDC Super 1 S.à r.l. | 84634 | Tesla | 84627 |
| Geldilux-TS-2011 S.A. | 84628 | Textil Participations S.A. | 84630 |
| Genzyme Luxembourg S.à.r.l. | 84635 | Trenton Luxembourg S.à r.l. | 84631 |
| Im Bruch Promotions S. à r.l. | 84629 | Treveria Sixteen S.à r. l. | 84626 |
| Irony S.A. | 84632 | Tsuru Shipping S.à r.l. | 84626 |
| Kavialux S.à r.l. | 84630 | UK Logistics New Pledgeco I S.à r.l. | 84627 |
| KTN Ré S.A. | 84628 | Windle Consulting S.à r.l. | 84631 |
| Leonardolux S.à r.l. | 84628 | | |
| Les Pimpampel a.s.b.l. | 84634 | | |

Sella Capital Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015076346/9.

(150087114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Treveria Sixteen S.à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 125.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015076365/10.

(150086523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Tsuru Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 143.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Référence de publication: 2015076366/10.

(150086403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

TecIOLux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 9B, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 141.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015076360/11.

(150086582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Shark Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 160.478.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015076347/14.

(150086547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Taurus Euro Retail Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 114.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015076357/9.

(150086574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

TAVARES DA SILVA Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7653 Heffingen, 32, Um Beil.
R.C.S. Luxembourg B 53.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015076373/10.

(150086309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Tesla, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 19, rue Jean-Baptiste Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 176.763.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015076374/10.

(150086822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

UK Logistics New Pledgeco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 196.635.

Die koordinierte Satzung vom 08/05/2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20/05/2015.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2015076380/12.

(150086425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Société privée d'investissements mobiliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 187.205.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 20 avril 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015076349/13.

(150086683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Leonardolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 158.062.

Les comptes annuels de la société Leonardolux S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015074655/10.

(150085243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

KTN Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 191.476.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 24 avril 2015

L'assemblée reconduit le mandat du réviseur d'entreprises Ernst & Young Luxembourg, 7 rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2016 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015074651/12.

(150084839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Dussmann Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 74.113.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 18 mai 2015 que:

- Le réviseur d'entreprise pour l'exercice se clôturant au 31.12.2015 est BDO Audit S.A., établie au "Le Dôme" Espace Pétrusse, avenue Charles De Gaulle, B.P. 351 L-2013 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour les gérants

Par mandat

Me Claude GEIBEN

Référence de publication: 2015074470/15.

(150085320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Geldilux-TS-2011 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 163.336.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 mai 2015

L'assemblée générale extraordinaire:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 19 mai 2015;
- constate que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: SGG S.A., 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Pour GELDILUX-TS-2011 S.A., en liquidation volontaire

Un mandataire

Référence de publication: 2015074551/17.

(150085527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Im Bruch Promotions S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 152.778.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015074617/9.

(150085207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Lux-Kipper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8707 Useldange, 18, route de Boevange.

R.C.S. Luxembourg B 148.948.

Par la présente, la société Fidu-Concept Sàrl démissionne avec effet immédiat de sa fonction de commissaire aux comptes de la société LUX-KIPPER S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148.948.

Pour Fidu-Concept Sàrl

Référence de publication: 2015074683/10.

(150084901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Nova Marine Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 186.147.

EXTRAIT

Comme mentionné lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2015, la Société prend acte que l'adresse de Monsieur Bruno Beemaerts, Administrateur, est la suivante:

- 28, rue du Cimetière, L-8824 Perlé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015074750/13.

(150084966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Doctor PC, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7540 Berschbach, 23B, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.291.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue en date du 6 mai 2015, ladite cession prenant effet au 6 mai 2015 que:

- Monsieur Nicolae Sorin DOBRESCU, a cédé 100 parts sociales, à Monsieur Ionut BUGA, né le 10 septembre 1993 à Buzau (Roumanie) demeurant 33, avenue de Mersch, à Arlon (Belgique).

Suite à cette cession, Monsieur Ionut BUGA, né le 10 septembre 1993 à Buzau (Roumanie) demeurant 33, avenue de Mersch, à Arlon (Belgique) détient la totalité des parts sociales soit 100 parts sociales ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Ionut BUGA 100 parts sociales

Total 100 parts sociales

Le 6 mai 2015.

Pour extrait conforme

Nicolae Sorin DOBRESCU

Associé unique

Référence de publication: 2015074455/22.

(150085884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Textil Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015074919/10.

(150084955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Lotraged Batiments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5442 Roedt, 54A, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 104.845.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015077076/12.

(150088188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

I.C.E., Lux International Cleaning Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 9.411.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 18 mai 2015 que:

- Le réviseur d'entreprises nommé pour l'exercice se clôturant au 31.12.2015 est la société BDO Audit S.A., établie au "Le Dôme" Espace Pétrusse, avenue Charles De Gaulle, B.P.351 L-2013 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour les gérants

Par mandat

Me Claude GEIBEN

Référence de publication: 2015074681/15.

(150085298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Kavialux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 23.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.514.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 5 mai 2015

1. M. Julien NAZEYROLLAS a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

2. Mme Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante de classe B et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour KAVIALUX S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015074647/17.

(150085401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Alcove Europe Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 179.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015075081/9.
(150085955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Bolton International S.C.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 174.797.

Le bilan pour l'exercice social au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2015075839/11.
(150086660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Windle Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 119.314.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société en date du 18 mars 2015

Le Gérant unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Signature
Signataire autorisé

Référence de publication: 2015074948/13.
(150084785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Trenton Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.892.

En date du 21 avril 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Mr Christian Ideczak, du poste de gérant de catégorie A avec effet au 22 Avril 2015;
- Nomination de Mr Alexei Lakomkin, né le 20 janvier 1968 à Vichnevogorsk, Russie, ayant pour adresse privé 50, Rue Glesener, L-1630 Luxembourg, au poste de gérant de catégorie A pour une durée indéterminée et avec effet au 23 Avril 2015;
- Démission de Mr Martin Paul Galliver, du poste de gérant de catégorie B avec effet au 22 Avril 2015;
- Nomination de Ms Andrea Smekalova, née le 10 Octobre 1984 à Trencin, Slovaquie, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée et avec effet au 23 Avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Trenton Luxembourg S.à r.l.
Johannes L. de Zwart
Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2015074895/21.
(150085346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Irony S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 77.490.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue en date du 28 avril 2015 que:

- L'assemblée révoque le mandat de Commissaire aux Comptes à la société ESPERIA Luxembourg S.à.r.l. et nomme en remplacement Madame Francesca DOCCHIO, employée privé, née à Bergamo (Italie) le 29.05.1971 et résidente à Luxembourg, 18 Avenue de la Porte Neuve, L-2227.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015074629/16.

(150085331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Bâloise (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Z.A. I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 62.160.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires le 9 avril 2015

Sixième résolution

Les mandats des administrateurs Peter Zutter, Peter Christen, Daniel Frank, Pierre Girard, et Romain Braas venant à échéance, l'Assemblée décide de procéder au renouvellement de leurs mandats pour une période d'un an. Leurs mandats expireront donc à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015.

Septième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, avec siège à L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator, venant à échéance, pour la période expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015.

Daniel FRANK

Administrateur

Référence de publication: 2015075820/18.

(150087167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Barnes Group Luxembourg (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 110.187.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 16 avril 2015

En date du 16 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Gregory A. Marshall en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 16 avril 2015.

Depuis le 16 avril 2015, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Mr. Philippe van den Avenne, gérant de classe A

Mr. Pieter-Jan van der Meer, gérant de classe A

Mr. Christopher J. Stephens Jr., gérant de classe B

Mr. Kenneth Robert Hopson, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 21 mai 2015.

Barnes Group Luxembourg (No. 2) S.A R.L.

Référence de publication: 2015075813/19.

(150086661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Brillen Boutique Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 8, Letzebuengerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 165.167.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015075842/9.
(150086444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Business & Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 44.602.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015075844/10.
(150087018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Patrimonium Middle Market Debt Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.
R.C.S. Luxembourg B 165.464.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2015.

Pour Patrimonium Middle Market Debt Fund

Société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé - Société en commandite par actions
RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015077213/16.
(150087859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Broker Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 71.854.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 20 mai 2015 a décidé de révoquer Monsieur Frank BAMELIS de son mandat d'administrateur de la société et a nommé comme nouvel administrateur:

- Mrs Els DE KEUKELAERE, Administrateur B, Lembergsesteenweg 10/0005, B-9820 Merelbeke, Belgique.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

L'assemblée générale du 20 mai 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs;

- Mrs Erwine Marie G FRANÇOYS, Administrateur A, Brakelstraat, 16, B-9830 Sint-Martens-Latem, Belgique;

- Mr Gaston VAN HOEK, Administrateur A, Président, Brakelstraat 16, B-9830 Sint-Martens-Latem, Belgique.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Pour BROKER INVEST S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015075843/19.
(150087306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Metis SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 155.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015074722/9.
(150085400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Falcon Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 143.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mai 2015.
Référence de publication: 2015075995/10.
(150086399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

FFDC Super 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 192.876.

—
EXTRAIT

L'associé unique, par résolutions écrites datées du 15 mai 2015, a décidé d'accepter la démission de Madame Fan Lixia en tant que gérant de la Société ainsi que la nomination, avec effet immédiat, de Monsieur Bo Jin, demeurant professionnellement 37-39, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FFDC Super 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2015076013/14.

(150086784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Les Pimpampel a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.
R.C.S. Luxembourg F 420.

—
Extrait de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06/05/2015.

Résolution

Les membres présents ont approuvé à la majorité requise la modification de l'article 8 des statuts qui sera libellé dorénavant comme suit:

Art. 8. L'association est gérée par un conseil d'administration d'au moins trois membres qui sont désignés par l'assemblée générale. La durée du mandat d'administrateur est de trois ans, les membres sortants étant rééligibles. Le(a) président(e) respectivement le (a) vice-président (e) sont élus par l'assemblée générale des associés à la majorité simple des votants. Les autres charges sont réparties au sein du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut s'adjoindre des membres avec voix consultative. Il a le droit de prévoir au remplacement provisoire d'un membre sortant; la décision définitive appartient à la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,
Luxembourg.

Référence de publication: 2015074656/20.

(150085254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Genzyme Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.026.900,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 97.613.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Genzyme Corporation, a joint stock company existing under the laws of the State of Massachusetts, United States of America, with registered address at 500, Kendall Street, USA, MA 02142 Cambridge and registered with the register of the Commonwealth of Massachusetts under number 06-1047163,

here represented by Julia Szafranska, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Bridgewater, New Jersey on 23 March 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of GENZYME LUXEMBOURG S.à r.l. (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 97.613, pursuant to a deed of incorporation of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 15 December 2003 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 50 on 14 January 2004. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg dated 13 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 7 December 2007 number 2844.

The sole shareholder of the Company representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of thirty-seven million six hundred sixty thousand eight hundred seventy-five Euros (EUR 37,660,875) in order to reduce it from its present amount of eighty-three million six hundred eighty-seven thousand seven hundred seventy-five Euros (EUR 83,687,775) down to forty-six million twenty-six thousand nine hundred Euros (EUR 46,026,900) through the cancellation by the Company of one million five hundred six thousand four hundred thirty-five (1,506,435) shares having a nominal value of twenty five Euros (EUR 25) each;

2. Amendment of article 5.1 of the Company's articles of association.

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the sole shareholder of the Company takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

Following the redemption of one million five hundred six thousand four hundred thirty-five (1,506,435) shares by the Company from the sole shareholder, the sole shareholder of the Company resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of thirty-seven million six hundred sixty thousand eight hundred seventy-five Euros (EUR 37,660,875) from its present amount of eighty three million six hundred eighty-seven thousand seven hundred seventy-five Euros (EUR 83,687,775) down to forty-six million twenty-six thousand nine hundred Euros (EUR 46,026,900) through the cancellation by the Company of one million five hundred six thousand four hundred and thirty-five (1,506,435) shares having a nominal value of twenty five Euros (EUR 25) each, which are temporarily held by the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder of the Company decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“The Company's share capital is fixed at forty-six million twenty-six thousand nine hundred Euros (EUR 46,026,900) represented by one million eight hundred forty-one thousand seventy-six (1,841,076) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 2,800.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Genzyme Corporation, une joint stock company existant sous les lois de l'Etat du Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 500, Kendall Street, USA, MA 02142 Cambridge et immatriculée auprès du registre du Commonwealth de Massachusetts sous le numéro 06-1047163,

ici représentée par Julia Szafranska, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 mars 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant est l'unique associé de GENZYME LUXEMBOURG S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.613, suivant un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 décembre 2003 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 50 le 14 janvier 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 décembre 2007 numéro 2844.

L'associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire soussigné d'acter que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de trente-sept millions six cent soixante mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 37.660.875) afin de le réduire de son montant actuel de quatre-vingt-trois millions six cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 83.687.775) à quarante-six millions vingt-six mille et neuf cents Euros (EUR 46.026.900) par le biais de l'annulation par la Société d'un million cinq cent six mille quatre cent trente-cinq (1.506.435) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune;

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'associé unique de la Société adopte, et requiert au notaire soussigné d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite au rachat par la Société d'un million cinq cent six mille quatre cent trente-cinq (1.506.435) parts sociales à l'associé unique, l'associé unique de la Société décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente-sept millions six-cent soixante mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 37.660.875) afin de le réduire de son montant actuel de quatre-vingt-trois millions six cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 83.687.775) à quarante-six millions vingt-six mille neuf cents Euros (EUR 46.026.900) par le biais de l'annulation par la Société d'un million cinq cent six mille quatre cent trente-cinq (1.506.435) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, qui sont temporairement détenues par la Société.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à quarante-six millions vingt-six mille neuf cents Euros (EUR 46.026.900) représenté par un million huit cent quarante et un mille soixante-seize (1.841.076) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cet acte sont évalués à EUR 2.800,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel et demeure, ledit mandataire du comparant a signé avec, le notaire, le présent acte.

Signé: J. SZAFRANSKA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 1^{er} avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10139. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015076039/121.

(150086837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Société pour la prévention et le financement des risques par la réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 35.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015076322/10.

(150086383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

CPX S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 196.938.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn,

Den vierten Mai,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz in Düdelingen.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechtes «wunderfactory UG», mit Sitz in D-10117 Berlin, Unter den Linden 16, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Berlin-Charlottenburg unter der Nummer 139 928,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer, Frau Gerda WESSEL-MARQUARDT, Geschäftsführerin, geboren in Monheim-am-Rhein (Deutschland), am 11. Februar 1953, wohnhaft in D-40789 Monheimam-Rhein, Frohnkamp 9,

hier vertreten durch Herrn Philippe STANKO, Privatangestellter, berufensässig in Grevenmacher, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift,

welche Vollmacht, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden,

welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht die Satzungen einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Die Komparentin gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Einmanngesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

Art. 2. Gegenstand. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Beratung und die Erbringung von Dienstleistungen in Bezug auf die Entwicklung, Vermarktung und den Betrieb von Internet relevanten Produkten, Waren und Dienstleistungen, insbesondere von Software, Onlineportalen sowie von Onlinedienstleistungen, einschließlich aller hiermit im Zusammenhang stehenden Dienst- und Beratungsleistungen sowie das Halten und Verwalten von Beteiligungen im eigenen Namen, auf eigene Rechnung, nicht für Dritte in diesem Bereich. Die Gesellschaft ist berechtigt, sämtliche zur Erreichung des Unternehmensgegenstandes zweckdienlichen Geschäfte durchzuführen, sich an anderen Unternehmen zu beteiligen sowie Zweigniederlassungen im In- und Ausland zu errichten.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet „CPX S.à r.l.“.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- €), und ist eingeteilt in hundert (100) Gesellschaftsanteile von je hundertfünfundzwanzig Euro (125.- €) pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital wurde voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt von der alleinigen Gesellschafterin, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechtes „wunderfactory UG“, vorgenannt, der alle Gesellschaftsanteile zugeteilt wurden. Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- €) steht ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Falls die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter zählt, so hat dieser alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder ein gerichtliches Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutznießung und das bloße Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutznießer ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile.

1. Übertragung im Falle eines alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist immer die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und, sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder der zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehnten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiben.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden, es sei denn die gegenwärtige Satzung oder das Gesetz würden anders bestimmen.

3. Für Statutenänderungen sind die in Artikel 199 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften festgelegten Mehrheiten erforderlich.

4. Jeder Gesellschafter hat so viel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar-Bilanz. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn (10%) Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

Art. 18. Auflösung-Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparanten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung.

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2015.

Feststellung.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründerkosten.

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausendeinhundert Euro (1.100.- €) geschätzt.

Gesellschafterversammlung.

Sodann erklärt die alleinige Gesellschafterin, handelnd an Stelle einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, festgesetzt,
- 2) Zum alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „CPX S.à r.l.“ wird ernannt:

- Frau Gerda WESSEL-MARQUARDT, Geschäftsführerin, geboren in Monheim-am-Rhein (Deutschland), am 11. Februar 1953, wohnhaft in D-40789 Monheim-am-Rhein, Frohnkamp 9.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen rechtsverbindlich durch die einzelne Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers verpflichtet.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen, die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde in Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Bevollmächtigten der Komparentin, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. STANKO, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mai 2015. Relation: EAC/2015/10529. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 mai 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015075240/155.

(150086246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Equad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 103.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Pour compte de Equad S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015076804/12.

(150088192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

DDGC, Den Deifferdenger Grill Club, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4620 Differdange, 117, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg F 10.401.

STATUTS

Constitution - Dénomination - Siège

L'A.s.b.l. Den Deifferdenger Grill Club «DDGC» est constituée le 1^{er} Mai 2015

Art. 1^{er}. L'association constituée sous forme d'association sans but lucratif, est dénommée Den Deifferdenger Grill Club «DDGC»

Art. 2. Son siège est établi à Differdange, à l'adresse 117, rue Emile Mark, L-4620 Differdange.

Le conseil administratif veillera à aviser ses membres de tout changement d'adresse.

Durée - Objet - Moyens d'action

Art. 3. La durée de l'Association est, en principe, illimitée. Il ne pourra y être mis fin que dans les conditions et selon les règles prévues par la loi régissant les associations sans but lucratif, ainsi que par les statuts de l'Association.

Art. 4. L'association a pour objet:

- a) de promouvoir entre ses membres l'établissement de relations couvrant les thématiques liées à la multi culturalité, aux besoins spécifiques et à l'acquisition de nouvelles compétences et connaissances en lien avec le barbecue. Ces relations peuvent aussi bien cibler les individus que les organismes représentatifs ou actifs avec une des thématiques citée;
- b) se familiariser avec des autres associations qui ont un but direct ou indirect avec le barbecue pour créer ou participer à des partenariats ou collaborations ponctuelles ou durables;
- c) de promouvoir entre ses membres l'établissement de relations amicales et le développement d'un esprit fairplay, en contribuant de la sorte à l'épanouissement des personnes pratiquant ou s'intéressant au barbecue;
- d) développer la pratique du barbecue compétitif sur l'ensemble du territoire du Grand-Duché de Luxembourg;
- e) de représenter le barbecue compétitif tant sur le plan international que sur le plan national, aussi bien auprès des organismes publics que des organisations événementielles;

Membres

A. Admission - Radiation - Démission

Art. 5. Les membres sont toute personne physique ou morale faisant partie de l'association.

Un nouveau membre doit remplir une déclaration d'adhésion au conseil d'administration.

De plus, certaines personnes physiques ou morales ou personnalités, peuvent être faites „Membres d'honneur“ par l'Assemblée Générale qui leur confère ce titre en considération de leur haute compétence ou en reconnaissance des services éminents qu'ils ont rendus à l'Association.

Art. 6. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 7. La qualité de membre de L'A.s.b.l. Den Deifferdenger Grill Club «DDGC» se perd par:

a) la démission de celui-ci, notifiée par lettre recommandée à l'A.s.b.l. Den Deifferdenger Grill Club «DDGC», contenant en outre l'engagement de procéder, dans les 60 jours, au règlement de toutes dettes qu'il pourrait avoir tant vis-à-vis de L'A.s.b.l. Den Deifferdenger Grill Club «DDGC»

b) la radiation par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration pour un non-paiement des cotisations ou autres dettes envers L'A.s.b.l. Den Deifferdenger Grill Club «DDGC» ainsi que pour motifs graves tels qu'ils découlent notamment de la non-observation des dispositions de l'article 8. Une telle proposition ne pourra être faite par le Conseil d'Administration qu'après que le membre ait été entendu par le Conseil en sa défense et ses explications.

Toute nouvelle demande d'admission ultérieure ne sera recevable que pour autant que les motifs, ayant entraîné la radiation, aient disparu.

B. Droits et devoirs des membres

Art. 8. Les membres ont, sous peine de sanctions, le devoir:

- a) de respecter les statuts et règlements de L'A.s.b.l. Den Deifferdenger Grill Club «DDGC»
- b) de veiller scrupuleusement à la sincérité de toute déclaration et de tout formulaire destiné de L'A.s.b.l. Den Deifferdenger Grill Club «DDGC»
- c) de servir loyalement L'A.s.b.l. Den Deifferdenger Grill Club «DDGC»
- d) de s'acquitter de leurs obligations financières à l'égard de L'A.s.b.l. Den Deifferdenger Grill Club «DDGC»
- e) de s'engager à ne déférer en justice aucune contestation qui pourrait surgir entre eux, membres et l'Association, sans avoir épuisé toutes voies de recours existant au sein des organes de L'A.s.b.l. Den Deifferdenger Grill Club «DDGC»

Ressources financières de L'A.s.b.l. Den Deifferdenger Grill Club «DDGC»

Art. 9. Les ressources financières de L'A.s.b.l. Den Deifferdenger Grill Club «DDGC» se composent notamment:

- a) des cotisations annuelles versées par les membres;
- b) des intérêts des placements de fonds;
- c) des subventions, subsides et aides de toute nature octroyés par les pouvoirs publics ou le secteur privé;
- d) des libéralités et dons;
- e) du produit des manifestations organisées par L'A.s.b.l. Den Deifferdenger Grill Club «DDGC».

Art. 10. Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe, chaque année, le montant de la cotisation annuelle.

Tous les montants en euros sont arrondis au chiffre 'rond' le plus proche (de ...,01 à ...,50 entité inférieure et de ...,51 à ...,99 entité supérieure).

Art. 11. Quinze jours avant la clôture de son exercice social, le Conseil de L'A.s.b.l. Den Deifferdenger Grill Club «DDGC» adressera à chacun des membres le relevé de son compte établi en double exemplaire. Un de ces exemplaires devra être retourné à L'A.s.b.l. Den Deifferdenger Grill Club «DDGC» par les membres pour le jour de la clôture au plus tard, signé pour accord ou, éventuellement, complété par les observations ou contestations des membres.

A défaut d'avoir retourné pour le jour de la clôture le duplicata dont question ci-dessus, le relevé de compte sera réputé approuvé par le membre et plus aucune contestation ultérieure ne sera admise. Les contestations relatives à ce décompte, introduites avant le jour de la clôture, devront être réglées entre parties 30 jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale Ordinaire et tout solde, débiteur ou créateur du compte, devra être payé 15 jours avant cette date, sous peine, pour le membre débiteur, d'être privé de son droit de vote à cette assemblée.

Exercice Social et Comptes Sociaux

Art. 12. L'exercice social porte sur une période de 12 mois allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Les comptes sont établis en parties doubles par exercice social. Ils sont préparés par le Trésorier et arrêtés par le Conseil avant d'être soumis à la révision des commissaires aux comptes et ultérieurement à l'approbation de l'Assemblée Générale. Le budget est également établi par exercice social et soumis à l'Assemblée.

Art. 14. Les documents sociaux, livres, pièces comptables et correspondance sont conservés pendant au moins 5 ans.

Les Organes de L'A.s.b.l. Den Deifferdenger Grill Club «DDGC»

Art. 15.

- A. L'Assemblée Générale
- B. Le Conseil d'Administration
- C. Les Commissaires aux comptes

A. Assemblée Générale

Art. 16. L'Assemblée Générale regroupe l'ensemble des membres de l'A.s.b.l. Den Deifferdenger Grill Club «DDGC». Elle constitue le pouvoir souverain de l'association. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent l'Association. Elle peut notamment admettre ou radier les membres de l'association, modifier les statuts et règlements, dissoudre l'A.s.b.l. Den Deifferdenger Grill Club «DDGC», nommer et révoquer les membres du Conseil d'Administration et autres organes de l'A.s.b.l. Den Deifferdenger Grill Club «DDGC», approuver, une fois l'an, les comptes et le budget de l'Association, exercer tous autres pouvoirs découlant de la loi et des statuts.

Art. 17. L'Assemblée Générale se réunit au minimum une fois par an en Assemblée Générale Ordinaire.

Art. 18. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle est fixé par le Conseil. Néanmoins, il comporte nécessairement les points suivants, l'ordre de ceux-ci pouvant toutefois être modifié par l'Assemblée Générale:

1. Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée.
2. Adoption de l'Ordre du jour de l'Assemblée.
3. Rapport du Conseil d'Administration.
4. Discussion et vote des rapports du Conseil d'Administration.
5. Rapport des Commissaires aux Comptes.
6. Approbation du bilan et compte de profits et pertes.
7. Décharge au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes.
8. Admission et exclusion d'un membre.
9. Élections statutaires: Conseil d'Administration, Conseil d'Appel, Commissaires aux Comptes.
10. Fixation de la cotisation annuelle.
11. Approbation du projet de budget de l'exercice en cours.
12. Examen des propositions introduites par écrit par les membres.
13. Fixation du lieu de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Au cas, où une Assemblée Générale Extraordinaire portant sur les modifications des statuts et règlements est prévue, le point 12 ne figurera pas sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Art. 19. Outre l'Assemblée Générale Ordinaire dont il est question ci-dessus, il peut être tenu d'autres Assemblées Générales, dénommées Assemblées Générales Extraordinaires.

Art. 20. Toute Assemblée, qu'elle soit annuelle ou extraordinaire, ne peut délibérer que sur les points figurant à son ordre du jour communiqué aux membres. Néanmoins, l'Assemblée pourra délibérer sur d'autres points que ceux inscrits à son ordre du jour si tous les membres sont présents et sont unanimement d'accord pour délibérer sur les points supplémentaires qui lui sont proposés.

Art. 21. La convocation à toute Assemblée - Ordinaire ou Extraordinaire - est effectuée par le Conseil d'Administration. Celui-ci y procède soit de sa propre initiative soit à la demande des membres représentant 2/3 au moins des voix dont dispose l'ensemble des membres à l'Assemblée Générale, demande notifiée au Conseil d'Administration par lettre recommandée et contenant exposé des motifs et projet des résolutions à soumettre à l'Assemblée. S'il en est ainsi requis, le Conseil d'Administration est tenu de procéder aux formalités de convocation de l'Assemblée Générale dans les 15 jours de la date postale figurant sur le recommandé adressé par les membres.

Art. 22. Les questions ci-après, en raison de leur importance, requièrent l'application de règles spéciales de convocation et de quorum de présence dont il sera question ci-après:

1. Modification des statuts et règlements.
2. Dissolution volontaire de l'A.s.b.l. Den Deifferdenger Grill Club «DDGC».
3. Radiation ou exclusion d'un membre.

Art. 23. L'avis de convocation à toute Assemblée - Ordinaire ou Extraordinaire - est adressé à chacun des membres 30 jours au moins avant la date de la réunion. Cet avis indique la date, l'heure, le lieu de l'Assemblée, de même que l'ordre du jour de celle-ci.

En outre, si l'Assemblée est appelée de délibérer sur un des points repris à l'article 22, l'avis de convocation sera complété par l'exposé des motifs et le texte des résolutions soumises à l'Assemblée soit par le Conseil d'Administration, soit par les membres en application de l'article 21.

Seront également adressées à chacun des membres 15 jours avant la date de l'Assemblée, copies des rapports du Conseil, du bilan, du compte des profits et pertes, de même que le projet de budget soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, ainsi que les interpellations des clubs soumises également à l'Assemblée Générale, pour autant que celles-ci aient été transmises par écrit au Conseil d'Administration 45 jours avant la date de l'Assemblée.

Art. 24. Tout membre dispose d'une voix à l'Assemblée Générale

Art. 25. Toute Assemblée Générale - tant Ordinaire qu'Extraordinaire - ne peut valablement délibérer que pour autant que 50 % au moins des membres soient présents, chacun des membres étant compté en l'occurrence comme une unité.

Art. 26. Par exception, les questions figurant à l'article 22 ne peuvent faire l'objet d'une délibération valable de l'Assemblée que pour autant que 2/3 des membres soient présents.

Art. 27. A défaut de réunir les quorums de présence fixés par les articles 25 et 26, le Conseil d'Administration convoquera une deuxième Assemblée dans les formes prévues par l'article 23, alinéas 2 et 3.

L'ordre du jour de cette seconde Assemblée devra être, en tous points, identique à celui de la 1^{ère} Assemblée.

Ces conditions réunies, la seconde Assemblée pourra valablement délibérer, quel que soit le nombre de membres présents.

Art. 28. Les décisions d'Assemblée Générale, qu'il s'agisse d'une 1^{ère} ou 2^{ème} Assemblée, sont prises à la majorité simple des voix positives et négatives émises par les membres présents, les abstentions étant assimilées aux votes négatifs.

Par exception, les délibérations relatives aux questions de modifications de statuts, de dissolution volontaire de l'A.s.b.l. Den Deifferdenger Grill Club «DDGC» et de radiation ou exclusion d'un membre doivent être prises, que ce soit en 1^{ère} ou 2^{ème} Assemblée, à la majorité des 2/3 des membres de l'A.s.b.l. Den Deifferdenger Grill Club «DDGC», les abstentions étant assimilées aux votes négatifs.

Art. 29. Les votes sont, en règle générale, émis à main levée. Par exception, les votes relatifs à la radiation ou l'exclusion temporaire d'un membre, de même que, pour autant qu'il y ait plus d'un candidat, les votes portant sur la nomination de membres des organes officiels de l'A.s.b.l. Den Deifferdenger Grill Club «DDGC», sont effectués par bulletin secret.

Il en est de même chaque fois que 20 % des membres présents à l'Assemblée Générale en font la demande.

Art. 30. L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou un membre du Conseil d'Administration désigné par celui-ci.

L'Assemblée, en début de séance, désigne 2 scrutateurs parmi les représentants des membres présents.

Art. 31. Les scrutateurs procèdent, en début de séance, avec l'assistance des membres du bureau, à la vérification des pouvoirs et à l'établissement de la liste de présence. Celle-ci indiquera le nom de chacun des membres, de même que le total des voix à prendre en compte pour le calcul des majorités et quorums. Les scrutateurs sont, en outre, chargés du déroulement et de la surveillance des opérations de vote.

Art. 32. Le secrétaire de l'Assemblée, choisi par le Président parmi les membres du Conseil d'Administration, dresse le procès-verbal de l'Assemblée et l'adresse à chacun des membres dans les 30 jours de la date de la réunion. A défaut de propositions de modifications du procès-verbal formulées par écrit par les membres, dans les 30 jours de son envoi, le procès-verbal sera réputé comme provisoirement adopté, la ratification formelle intervenant toutefois en début de séance de l'Assemblée Générale suivante.

Art. 33. Les procès-verbaux d'Assemblée sont contresignés dans un registre spécial et sont signés par deux membres au moins du Conseil d'Administration.

B. Conseil d'Administration

Art. 34. Composition. Le Conseil d'Administration se compose de trois administrateurs au moins dont un Président. Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale et sont nommés pour une durée de quatre ans renouvelable.

Art. 35. Élection. Chaque membre de l'Assemblée Générale peut proposer au suffrage secret des noms de candidats, en nombre égal, au minimum, au nombre de mandats à pourvoir.

Le président de l'Assemblée Générale dresse la liste des personnes qui ont obtenu le plus de voix et qui acceptent d'être candidates. Cette liste doit comporter un nombre de noms au moins égal au nombre de mandats à pourvoir plus deux. Le cas échéant, pour compléter la liste, le président consulte à nouveau les membres selon la procédure définie ci-dessus.

L'Assemblée Générale élit les administrateurs, au suffrage secret et pour chacun des mandats vacants parmi les personnes reprises sur cette liste de candidats. L'élection peut se dérouler en deux tours maximum. Le deuxième et dernier tour se fait entre les candidats qui ont obtenu plus de 15% des voix au premier tour; in fine, les candidats en ordre utile (ayant récolté le plus de votes) pour les postes à pourvoir seront élus.

Le mandat des administrateurs arrive à échéance en fin d'année civile mais peut prendre fin avant son terme en cas de démission, révocation ou décès. Dans ce cas, le nouvel administrateur remplaçant est nommé par cooptation par les autres pour terminer ce mandat.

Art. 36. Dissolution de l'A.s.b.l. Den Deifferdenger Grill Club «DDGC». Lors de la dissolution de l'A.s.b.l. Den Deifferdenger Grill Club «DDGC» tous les avoirs et les biens de l'A.s.b.l. Den Deifferdenger Grill Club «DDGC» seront versés à l'office sociale de la commune de Differdange.

Art. 37. Dispositions transitoires. Le premier exercice social de l'Association commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2015.

Art. 38. Dispositions diverses. Pour toute question non prévue par les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et aux règlements d'ordre intérieur à élaborer par l'assemblée générale.

Fait à Differdange, le 1^{er} Mai 2015.

Référence de publication: 2015075244/196.

(150086160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

EPI S.A., EP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 130.232.

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE SEPT MAI.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EP INTERNATIONAL S.A.» en abrégé «EPI S.A.», ayant son siège social au 20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 130.232, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1938 du 11 septembre 2007. Les statuts n'ont jamais été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est présidée par Madame Morgane HIM, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Roger GREDEN, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent PUTZEYS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, toutes sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de mise en liquidation la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur de la société, Monsieur Roger GREDEN, administrateur de sociétés, né le 28 octobre 1953 à Arlon, et demeurant au 4A, rue de l'Ouest, à L-2273 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 700,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. HIM, R. GREDEL, L. PUTZEYS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14611. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015074501/63.

(150085242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

MPIT Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 196.914.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of May.

Before Notaire Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The public limited liability company Mistral Partners 2 S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, in course of registration with the Trade and Companies Register (R.C.S.) of Luxembourg, duly represented by Mrs Jacqueline BIRD, legal administrator, residing professionally at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on April 30th, 2015;

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing person and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability Company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a Corporation with limited liability ("Société à responsabilité limitée") governed by Luxembourg law, under the name of "MPIT Lux 2 S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Corporation").

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Corporation. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

Art. 4. Corporate Object.

4.1 The object of the Company is to directly or indirectly invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of assets whether owned by it or third parties as they may be composed from time to time.

4.2 The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever and the administration, management control and development of those participations and participations owned by third parties.

4.3 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin and to manage and develop such participations and participations held by third parties, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

4.4 The Company may secure the payment of any moneys, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to, the real estate it owns directly and indirectly and the shares it holds in its subsidiaries.

4.5 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

4.6 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) corporate units with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 6. Transfer of Units. If the Corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three-quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole member, the units of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three-quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 7. Redemption of Units. The Corporation may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Title III. General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three-quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

Art. 10. Single Member. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 11. Board of managers. The Corporation is managed by a board of managers composed of at least 3 (three) managers, either partners or not, who are appointed for a limited or unlimited period by the general meeting of partners which may at any time remove them ad nutum.

The number of managers, their powers, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of partners.

The board of managers is vested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a Chairman. It may also choose a Secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the Chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, by letter, telefax, or e-mail, of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by letter, telefax, or e-mail, another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by letter, telefax, or e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Corporation shall be bound by (i) the joint signature of any two managers of the Corporation or (ii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on the 31st December 2015.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold; or
- (ii) to carry them forward; or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VII. Winding-up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 20. Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Corporation.

Art. 21. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 as amended.

Subscription and paying-up

All the one thousand two hundred and fifty (1,250) corporate units have been subscribed by the Corporation Mistral Partners 2 S.à r.l., prenamed.

All the one thousand two hundred and fifty (1,250) corporate units have been fully paid in by the subscriber prenamed so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Corporation, as was certified to the undersigned notary.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital, takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at three (3).
- 3) The following persons are appointed as Managers for a period ending at the end of the ordinary general meeting approving the accounts ended by 31 December 2015:

- Mr. Stephen LAWRENCE, Director of companies, born in London, (United Kingdom) on January 11, 1961, residing professionally in 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;

- Mr. Pii KETVEL, Lawyer, born in Helsinki (Finland) on June 4, 1968, residing professionally in 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg; and

- Mr. David BANNERMAN, Director of companies, born in Edinburgh (United Kingdom) on February 02, 1962, residing professionally in 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand thirty-five euro (EUR 1,035.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée Mistral Partners 2 S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en cours d'immatriculation au près au Registre de Commerce et des Sociétés (R.C.S.) de Luxembourg,

dûment représentée par Madame Jacqueline BIRD, juriste, demeurant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 avril 2015,

ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Forme - Nom. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le Droit Luxembourgeois, sous la dénomination de "MPIT Lux 2 S.à.r.l." (ci-après dénommée la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social.

4.1 L'objet de la Société est d'investir, directement ou indirectement, dans des biens immobiliers, d'établir, gérer, développer et disposer des biens détenus pour compte propre ou pour compte de tiers tels qu'ils seront au fil du temps.

4.2 La Société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et des participations détenus par les tiers.

4.3 De plus, la Société peut, établir, gérer, développer et disposer d'un portefeuille de valeurs mobilières et brevets quelle que soit l'origine, et de gérer et développer de telles participations et les participations détenues par les tiers, acquérir, par le biais d'investissement, souscription ou option, des valeurs mobilières et brevets, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autre, et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient des participations et/ou est affiliée, assistance, des prêts, avances ou garanties.

4.4 La Société peut garantir le paiement de toute espèce, le paiement de toute dette et le respect ou l'exécution de toute obligation de la Société ou de ses filiales en grevant tout ou partie des actifs ou biens de la Société y inclus, sans être limité, les biens immobiliers qu'elle détient directement ou indirectement, et ses participations dans ses filiales.

4.5 De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération y compris, sans être limité à, toute opération de nature commerciale, financière, personnelle et immobilière qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.6 La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou autres instruments représentatifs de dette.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III. Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera administrée par au moins trois (3) gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, pour une période limitée ou illimitée, par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira son numéro, leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un Président. Il pourra également choisir un Secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du Président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit, par lettre, télécopie ou e-mail, de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit, par lettre, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le Président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le Président, le Secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera.

Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

(i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales; ou (ii) de l'affecter au compte report à nouveau; ou (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

(i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;

(ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 20. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 21. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Toutes les un mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales ont été souscrites par la Société Mistral Partners 2 S.à r.l., prénommée.

Toutes les un mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul associé, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

2) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

3) Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant pour une période prenant fin après l'assemblée générale annuelle qui doit être tenue pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2015:

- Monsieur Stephen LAWRENCE, administrateur de Sociétés, né à Londres (Royaume-Uni) le 11 janvier 1961, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;

- Monsieur Pii KETVEL, juriste, né à Helsinki (Finlande) le 4 juin 1968, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg; et

- Monsieur David BANNERMAN, administrateur de Sociétés, né à Edinbourg (Royaume-Uni) le 02 février 1962, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées à mille trente-cinq euros (EUR 1.035,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: J. BIRD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14437. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015075501/422.

(150085706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Midland Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 196.904.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of May,

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Beumont Holding Limited, a company existing under the laws of the Commonwealth of The Bahamas, having its registered office at Saffrey Square Building, Suite 103-B, Bay Street & Bank Lane, CB-10988 Nassau, The Bahamas and registered with the Registrar of Companies of the Commonwealth of The Bahamas under number 165344 (B),

here represented by Mr. David AL MARI, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder, representing the entire share capital, of "Midland Holding International Ltd.", a company limited by shares, existing under the laws of the British Virgin Islands, incorporated pursuant to the memorandum and articles of association on 14 October 2010, filed and registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1609587 (hereafter the "Company").

The appearing party, as represented, representing the entire share capital declares having waived any notice requirement, the general meeting of the Company is regularly constituted and the sole shareholder of the Company may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Confirmation and ratification of the resolution adopted by the sole director of the Company and by the sole shareholder of the Company in accordance with the laws of the British Virgin Islands by a meeting of the sole director held on May 11, 2015 and by a resolutions of the sole shareholder taken on May 11, 2015 regarding the transfer of the registered office and the seat of central administration of the Company from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg and the consecutive adoption of the Luxembourg nationality, to be effective on the date of signature of the present notarial deed, according to Luxembourg law and to the rules governing the status of legal personality;

2. Adoption of the form of a société à responsabilité limitée governed by Luxembourg law and of the Company's name "Midland Holdings S.à r.l.";

3. Acknowledgement of the valuation report issued by the sole director of the Company;

4. Creation of ten (10) classes of shares: class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares and conversion of the existing fifty-thousand (50,000) shares into sixteen thousand two hundred fifty (16,250) class A shares, three thousand seven hundred fifty (3,750) class B shares, three thousand seven hundred fifty (3,750) class C shares, three thousand seven hundred fifty (3,750) class D shares, three thousand seven hundred fifty (3,750) class E shares, three thousand seven hundred fifty (3,750) class F

shares, three thousand seven hundred fifty (3,750) class G shares, three thousand seven hundred fifty (3,750) class H shares, three thousand seven hundred fifty (3,750) class I shares and three thousand seven hundred fifty (3,750) class J shares;

5. Full restatement of the articles of association of the Company in order to conform them to Luxembourg law and to set the terms of and rights attached to the class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares;

6. Confirmation of the number of members of the board of managers of the Company at four (4) and appointment of the managers of the Company;

7. Confirmation of the term of the first financial year under Luxembourg law;

8. Establishment of the registered office and principal establishment of the Company in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

9. Approval of an interim balance sheet of the Company as Luxembourg opening balance sheet of the Company.

The sole shareholder of the Company notes that it resolved by resolutions taken on May 11, 2015 and the sole director of the Company resolved by resolutions taken on May 11, 2015, in accordance with the laws of the British Virgin Islands, to transfer the registered office and the central administration of the Company, without winding up of the Company, from the British Virgin Islands to Luxembourg and to delegate to any director or officer of the Sole Director of the Company, any lawyer or employee of Amicorp B.V.I. Limited, as well as to any lawyer or employee of Arendt & Medernach SA, the power to perform all the formalities and to effect all the registrations and publications in the British Virgin Islands and in Luxembourg, for the purpose to the transfer of the registered office and seat of central administration of the Company. Consequently, the Company will become a Luxembourg domiciled company falling under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

A copy of the said resolutions of the sole shareholder and of the sole director of the Company will remain attached to the present deed to be registered therewith.

A legal opinion issued by Anthony Lynton, a lawyer qualified under the laws of the British Virgin Islands, on May 11, 2015, confirming (i) that it is possible under the laws of the British Virgin Islands to transfer a company to Luxembourg and (ii) that all the legal requirements in the British Virgin Islands which must be fulfilled with respect to the transfer of the Company to Luxembourg have been fulfilled, will remain attached to the present deed to be filed therewith.

Having duly considered each item on the agenda and the above, the sole shareholder of the Company takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First Resolution:

The sole shareholder of the Company resolves to confirm and ratify the resolution adopted by the sole shareholder and by the sole director of the Company on May 11, 2015, respectively on May 11, 2015, in accordance with the laws of the British Virgin Islands in order to transfer the registered office and the seat of central administration of the Company from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg, and the consecutive adoption of the Luxembourg nationality, to be effective on the date of signature of the present deed, according to Luxembourg law and to the rules governing the status of legal personality.

Second Resolution:

Further to the above resolution, the sole shareholder of the Company resolves that the Company shall adopt the legal form of a société à responsabilité limitée and the name of "Midland Holdings S.à r.l."

The Company will henceforth be a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) subject to Luxembourg law in accordance with article 159 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Third Resolution:

The sole shareholder of the Company resolves to acknowledge the valuation report of the sole director of the Company, which states that the net asset value of the Company corresponds at least to the aggregate amount of the subscribed share capital of the Company.

This valuation report will remain annexed to the present deed.

Fourth Resolution:

The sole shareholder of the Company resolves to create ten (10) classes of shares as follows:

- class A shares;
- class B shares;
- class C shares;
- class D shares;
- class E shares;
- class F shares;
- class G shares;
- class H shares;

- class I shares; and
- class J shares.

The sole shareholder of the Company further resolves to convert the existing fifty-thousand (50,000) shares into sixteen thousand two hundred fifty (16,250) class A shares, three thousand seven hundred fifty (3,750) class B shares, three thousand seven hundred fifty (3,750) class C shares, three thousand seven hundred fifty (3,750) class D shares, three thousand seven hundred fifty (3,750) class E shares, three thousand seven hundred fifty (3,750) class F shares, three thousand seven hundred fifty (3,750) class G shares, three thousand seven hundred fifty (3,750) class H shares, three thousand seven hundred fifty (3,750) class I shares and three thousand seven hundred fifty (3,750) class J shares of one US Dollar (USD 1) each.

Fifth Resolution:

Further to the above resolutions, the sole shareholder of the Company resolves to fully restate the articles of association of the Company in order to conform them to Luxembourg law and to set the terms of and rights attached to the class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares, so that they shall henceforth read as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Midland Holdings S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

2.5 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.6 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Subscribed share capital

5.1.1 The Company’s share capital is set at fifty-thousand US Dollars (USD 50,000), represented by sixteen thousand two hundred fifty (16,250) class A shares (the “Class A Shares”), three thousand seven hundred fifty (3,750) class B shares

(the “Class B Shares”), three thousand seven hundred fifty (3,750) class C shares (the “Class C Shares”), three thousand seven hundred fifty (3,750) class D shares (the “Class D Shares”), three thousand seven hundred fifty (3,750) class E shares (the “Class E Shares”), three thousand seven hundred fifty (3,750) class F shares (the “Class F Shares”), three thousand seven hundred fifty (3,750) class G shares (the “Class G Shares”), three thousand seven hundred fifty (3,750) class H shares (the “Class H Shares”), three thousand seven hundred fifty (3,750) class I shares (the “Class I Shares”) and three thousand seven hundred fifty (3,750) class J shares (the “Class J Shares”), with a par value of one US Dollar (USD 1) each.

5.1.2 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

5.1.3 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.1.2), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

5.1.4 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.1.5 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers of the Company and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes of Shares J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class of Shares at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of association of the Company provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.1.6 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.1.7 For the purpose of this article 5.1:

“Available Amount” means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) that are attributable to the respective share class (in accordance with Article 25) increased by (i) any share premium (up to the amount of L) and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits) that are attributable to the respective share class (in accordance with Article 25)

P= any share premium (up to the amount of L) and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association of the Company.

“Cancellation Value Per Share” has the meaning ascribed to it in article 5.1.4 of the articles of association of the Company.

“Class of Shares” means each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares that exist in the share capital of the Company and together referred to as the “Classes of Shares”.

“Interim Account Date” means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

“Interim Accounts” means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

“Total Cancellation Amount” has the meaning ascribed to it in article 5.1.5 of the articles of association of the Company.”

5.2 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company as set out in article 25.

5.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company’s share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential sub-

scription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s). Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, legal incapacity, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law and will in particular contain the name of each shareholder, his/ her/ its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share held until such representative has been appointed.

8.3 The shares are freely transferable among existing shareholders.

8.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.5 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.6 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 13. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

15.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being a corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

15.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder(s).

15.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

15.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

15.5 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 16. Election and removal of managers and term of office.

16.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also a shareholder of the Company, shall be not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Vacancy in the office of a manager.

17.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

17.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 18. Convening meetings of the board of managers.

18.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

18.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

18.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 19. Conduct of meetings of the board of managers.

19.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

19.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

19.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

19.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing

an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

19.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

19.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

19.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 20. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

20.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

20.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 21. Dealing with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 22. Auditor(s).

22.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)), who may be shareholders or not.

22.2 The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office and fix their remuneration. A former or current internal auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

22.3 An internal auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

22.4 The internal auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

22.5 The internal auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

22.6 In case of plurality of internal auditors, they will form a board of internal auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor an internal auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of internal auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

22.7 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

22.8 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 23. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 24. Annual accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

Art. 25. Allocation of profits.

25.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

25.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

25.3 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

25.4 The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution,

it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

25.5 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

25.6 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five (5) years and not thereafter claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

25.7 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated as follows:

(i) an amount equal to 0.10% (zero point ten percent) of the aggregate nominal value of the Class A Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class A Shares pro rata to their Class A Shares, then

(ii) an amount equal to 0.15% (zero point fifteen percent) of the aggregate nominal value of the Class B Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class B Shares pro rata to their Class B Shares, then

(iii) an amount equal to 0.20% (zero point twenty percent) of the aggregate nominal value of the Class C Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class C Shares pro rata to their Class C Shares, then

(iv) an amount equal to 0.25% (zero point twenty-five percent) of the aggregate nominal value of the Class D Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class D Shares pro rata to their Class D Shares, then

(v) an amount equal to 0.30% (zero point thirty percent) of the aggregate nominal value of the Class E Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class E Shares pro rata to their Class E Shares, then

(vi) an amount equal to 0.35% (zero point thirty-five percent) of the aggregate nominal value of the Class F Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class F Shares pro rata to their Class F Shares, then

(vii) an amount equal to 0.40% (zero point forty percent) of the aggregate nominal value of the Class G Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class G Shares pro rata to their Class G Shares, then

(viii) an amount equal to 0.45% (zero point forty-five percent) of the aggregate nominal value of the Class H Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class H Shares pro rata to their Class H Shares, then

(ix) an amount equal to 0.50% (zero point fifty percent) of the aggregate nominal value of the Class I Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class I Shares pro rata to their Class I Shares, then

(x) an amount equal to 0.55% (zero point fifty-five percent) of the aggregate nominal value of the Class J Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class J Shares pro rata to their Class J Shares, then

the balance of the total distributable amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence).

Art. 26. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

26.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

H. Final clause - Governing law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended."

Sixth Resolution:

The sole shareholder of the Company resolves to fix the number of managers of the Company at four (4) and to replace Colwood Investment Holding Inc., the sole director of the Company, with immediate effect by the following persons being appointed as new members of the board of managers of the Company for a term to expire at the end of the annual general meeting called to approve the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2015:

a. Mr. Ailton Bernardo, born on 17 September 1955, in São Paulo, Brazil, professionally residing at 10 A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

b. Mr. Daniel Wainberg Lapka, born on 29 August 1968, in Montevideo, Uruguay, professionally residing at 70 Rue du Rhône, CH-1211, Geneva;

c. Mr. Fernando Batista, born on 11 December 1969, in São Paulo, Brazil, professionally residing at 10 A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

d. Mr. Mathieu Beaumont, born on 4 August 1980, in Fontainebleau, professionally residing at 10A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Seventh Resolution:

The sole shareholder of the Company resolves that the first financial year under Luxembourg law shall terminate on 31 December 2015.

Eighth Resolution:

The sole shareholder of the Company resolves to establish the registered office and principal establishment of the Company at 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Ninth Resolution:

The sole shareholder of the Company resolves to approve an interim balance sheet of the Company as at May 11, 2015 (the "Interim Accounts") as Luxembourg opening balance sheet of the Company. The Interim Accounts will remain attached to the present deed.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1.500,-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le onze mai.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Beumont Holing Limited, une société existante sous les lois du Commonwealth des Bahamas, ayant son siège social au Saffrey Square Building, Suite 103-B, Bay Street & Bank Lane, CB-10988 Nasau, les Bahamas, et enregistrée au Registre des Sociétés du Commonwealth des Bahamas sous le numéro 165344 (B),

ici représentée par Monsieur David AL MARI, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'unique actionnaire représentant l'entière du capital social de «Midland Holding International Ltd.», une société à responsabilité limitée par actions, existant sous les lois des Îles Vierges Britanniques, constituée conformément au memorandum et aux statuts le 14 octobre 2010, enregistrée et immatriculée au Registre des Affaires Sociales sous le numéro 1609587 (ci-après la «Société»).

La partie comparante, telle que représentée, représentant l'entière du capital social déclarant avoir renoncé aux formalités de la convocation, peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Confirmation et ratification de la résolution adoptée par le gérant unique de la Société et par l'actionnaire unique de la Société conformément aux lois des Îles Vierges Britanniques par une réunion de le gérant unique et par des résolutions

de l'actionnaire unique prises le 11 mai 2015 concernant le transfert du siège social et du siège de l'administration centrale de la Société depuis les Îles Vierges Britanniques vers le Grand-Duché de Luxembourg et l'adoption consécutive de la nationalité luxembourgeoise, effective à la date de la signature du présent acte notarié, conformément au droit luxembourgeois et aux règles régissant le statut de la personnalité juridique;

2) Adoption de la forme d'une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois et de la dénomination sociale de la Société «Midland Holdings S.à r.l.»;

3) Prise d'acte du rapport d'évaluation émis par le gérant unique de la Société;

4) Création de dix (10) catégories de parts sociales: parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H, parts sociales de catégorie I et parts sociales de catégorie J et conversion des cinquante mille (50.000) parts sociales existantes en seize mille deux cent cinquante (16.250) parts sociales de catégorie A, trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie B, trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie C, trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie D, trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie E, trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie F, trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie G, trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie H, trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie I, trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie J;

5) Refonte totale des statuts de la Société afin de les adapter au droit luxembourgeois et de déterminer les conditions et les droits attachés aux parts sociales de catégorie A, aux parts sociales de catégorie B, aux parts sociales de catégorie C, aux parts sociales de catégorie D, aux parts sociales de catégorie E, aux parts sociales de catégorie F, aux parts sociales de catégorie G, aux parts sociales de catégorie H, aux parts sociales de catégorie I, aux parts sociales de catégorie J;

6) Confirmation du nombre de membres du conseil de gérance à quatre (4) et nomination des gérants de la Société;

7) Confirmation de la durée du premier exercice social sous droit luxembourgeois;

8) Etablissement du siège social et de l'établissement principal de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

9) Approbation d'un bilan intérimaire de la Société en tant que bilan d'ouverture de la Société au Luxembourg.

L'actionnaire unique de la Société constate qu'il a été décidé par des résolutions prises le 11 mai 2015 et que le gérant unique de la Société a décidé par des résolutions prises le 11 mai 2015, conformément aux lois des Îles Vierges Britanniques, de transférer le siège social et le siège de l'administration centrale de la Société, sans liquidation de la Société, depuis les Îles Vierges Britanniques vers le Grand-Duché de Luxembourg, et de déléguer à tout administrateur ou dirigeant du gérant unique de la Société, à tout avocat ou employé d'Amicorp B.V.I. Limited, ainsi qu'à tout avocat ou employé d'Arendt & Medernach S.A. tous les pouvoirs afin de réaliser toutes les formalités et effectuer tous les enregistrements et toutes les publications tant aux Îles Vierges Britanniques qu'au Grand-Duché de Luxembourg, aux fins du transfert de siège social et du siège de l'administration centrale de la Société. En conséquence, la Société deviendra une société domiciliée au Luxembourg, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Une copie de ces résolutions de l'associé unique et du gérant unique restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Une opinion juridique émise par Anthony Lynton, un avocat qualifié sous les lois des Îles Vierges Britanniques, le 11 mai 2015, confirme (i) qu'il est possible en vertu du droit des Îles Vierges Britanniques de transférer une société au Luxembourg et (ii) que toutes les conditions légales aux Îles Vierges Britanniques qui doivent être remplies au regard du transfert de la Société vers le Luxembourg ont été remplies, laquelle restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Ayant dûment examiné chacun des points de l'ordre du jour et de ce qui a été dit plus haut, l'actionnaire unique de la Société prend, et demande au notaire soussigné d'acter, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'actionnaire unique de la Société décide de confirmer et de ratifier la résolution adoptée par l'associé unique et par le gérant unique de la Société le 11 mai 2015, et le 11 mai 2015 respectivement, conformément aux lois des Îles Vierges Britanniques afin de transférer le siège social et le siège de l'administration centrale de la Société, sans liquidation de la Société, depuis les Îles Vierges Britanniques vers le Grand-Duché de Luxembourg, et l'adoption subséquente de la nationalité luxembourgeoise, qui sera effective à la date de signature du présent acte, en vertu du droit luxembourgeois et des dispositions régissant le statut de la personnalité morale.

Deuxième Résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'actionnaire unique de la Société décide que la Société adoptera la forme légale d'une société à responsabilité limitée et la dénomination sociale de «Midland Holdings S.à r.l.»

La Société sera dès lors une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois conformément à l'article 159 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième Résolution

L'actionnaire unique de la Société décide de prendre acte du rapport d'évaluation du gérant unique de la Société qui indique que la valeur de l'actif net de la Société est au moins égale au montant total du capital social souscrit de la Société. Ce rapport d'évaluation restera annexé au présent acte.

Quatrième Résolution

L'actionnaire unique décide de créer dix (10) classes de parts sociales comme suit:

- Parts sociales de catégorie A;
- Parts sociales de catégorie B;
- Parts sociales de catégorie C;
- Parts sociales de catégorie D;
- Parts sociales de catégorie E;
- Parts sociales de catégorie F;
- Parts sociales de catégorie G;
- Parts sociales de catégorie H;
- Parts sociales de catégorie I; et
- Parts sociales de catégorie J.

L'actionnaire unique décide également de convertir les cinquante mille (50.000) parts sociales existantes en seize mille deux cent cinquante (16.250) parts sociales de catégorie A, trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie B, trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie C, trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie D, trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie E, trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie F, trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie G, trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie H, trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie I, trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie J d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune.

Cinquième Résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'actionnaire unique de la Société décide de refondre totalement les statuts de la Société afin de les adapter au droit luxembourgeois et de déterminer les conditions et les droits attachés aux parts sociales de catégorie A, aux parts sociales de catégorie B, aux parts sociales de catégorie C, aux parts sociales de catégorie D, aux parts sociales de catégorie E, aux parts sociales de catégorie F, aux parts sociales de catégorie G, aux parts sociales de catégorie H, aux parts sociales de catégorie I, et aux parts sociales de catégorie J, qui auront désormais la teneur suivante:

«A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Midland Holdings S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.6 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social souscrit

5.1.1 Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille US Dollars (USD 50.000), représenté par seize mille deux cent cinquante (16.250) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales De Catégorie A»), trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales De Catégorie B»), trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales De Catégorie C»), trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales De Catégorie D»), trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales De Catégorie E»), trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales De Catégorie F»), trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales De Catégorie G»), trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales De Catégorie H»), trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales De Catégorie I»), et trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales De Catégorie J»), d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune.

5.1.2 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Catégories De Parts Sociales entières par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette (ces) Catégorie(s) De Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégories De Parts Sociales, ces annulations et rachats de parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Parts Sociales De Catégorie J).

5.1.3 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie De Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.1.2), cette Catégorie De Parts Sociales donnera droit à ses détenteurs, au prorata des parts sociales qu'ils détiennent dans cette Catégorie De Parts Sociales, au Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la Catégorie De Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale de la Catégorie De Parts Sociales concernée qu'ils détiennent et qui sont annulées.

5.1.4 La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la Catégorie De Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

5.1.5 Le Montant Total d'Annulation est un montant déterminé par le conseil de gérance de la Société et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories De Parts Sociales J, I, H, G, F, E, D, C, B et A correspond au Montant Disponible de la Catégorie De Parts Sociales concernée au moment de l'annulation de la classe concernée, sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés de la manière requise pour la modification des statuts de la Société, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

5.1.6 Au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales de la Catégories De Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et exigible par la Société.

5.1.7 Aux fins du présent article 6.1:

«Catégorie De Parts Sociales» signifie chacune des Parts Sociales De Catégorie A, Parts Sociales De Catégorie B, Parts Sociales De Catégorie C, Parts Sociales De Catégorie D, Parts Sociales De Catégorie E, Parts Sociales De Catégorie F, Parts Sociales De Catégorie G, Parts Sociales De Catégorie H, Parts Sociales De Catégorie I et Parts Sociales De Catégorie J qui existent dans le capital social de la Société et désignées ensemble ci-dessous comme les «Catégories De Parts Sociales».

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

«Date des Comptes Intérimaires» signifie une date supérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie De Parts Sociales concernée.

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) qui sont alloués aux catégories de parts sociales respectives (conformément à l'article 12) augmentés par (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable, et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relative à des Classes de Parts Sociales à être annulées mais réduites par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme à être placée en réserve(s) conformément aux exigences légales ou aux statuts de la Société, à chaque fois tel qu'établi dans les Comptes Intermédiaires pertinents (sans, pour éviter le moindre doute, un quelconque double comptage) de façon à ce que:

$$MD = (BN + P + RC) - (P + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = Le bénéfice net (y compris les bénéfices reportés) qui est alloué aux catégories de parts sociales respectives (conformément à l'article 12)

P = toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales à être annulée

P = pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toute somme à être placée en réserve(s) en vertu des exigences posées par la loi ou les statuts de la Société.

«Montant Total d'Annulation» a la signification qui lui est conféré par l'article 5.1.5 des statuts de la Société.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» a la signification qui lui est conféré par l'article 5.1.4 des statuts de la Société.».

5.2 Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, tel que prévu à l'article 25.

5.3 Toutes nouvelles parts sociales à payer en espèces seront offertes par préférence aux associés/à l'associé existant (s). Dans le cas où plusieurs associés existent, ces parts sociales seront offertes aux associés en proportion du nombre de parts sociales détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil de gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux associés annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, l'assemblée générale des associés appelée à délibérer sur une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des associés/de l'associé existant(s). Une telle décision devra être prise dans les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi et contient en particulier le nom de chaque associé, son/sa résidence ou siège social ou établissement principal, le nombre de parts sociales détenu par cet associé, tout transfert de parts sociales, la date de notification ou d'acceptation par la Société d'un tel transfert conformément à ces statuts, ainsi que toutes les sécurités constituées sur ces parts sociales. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 Chaque associé devra notifier la Société par lettre recommandée son adresse ainsi que tout changement ultérieur. La Société se référera à la dernière adresse d'un associé renseignée par lui.

Art. 8. Propriété et transfert des parts sociales.

8.1 La preuve de la propriété des parts sociales pourra être établie par l'inscription de l'associé dans le registre des associés. Les certificats d'inscription dans le registre des associés seront émis et signés par le président du conseil de gérance, par n'importe lesquels de deux de ses membres, ou par le gérant unique, le cas échéant, sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

8.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts (75%) du capital social. A moins que la loi n'en dispose autrement, les parts sociales ne pourront pas être transmises à raison de mort à des non-associés, à

l'exception de l'agrément préalable par les associés représentant au moins les trois quarts (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.5 Toute cession de parts sociales et une telle cession deviendra opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société, suite à quoi tout membre du conseil de gérance pourra enregistrer ladite cession dans le registre des associés.

8.6 La Société, au travers n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter d'inscrire au registre des associés toute cession à laquelle il est fait référence dans toute correspondance ou tout autre document établissant le consentement du cédant et du cessionnaire.

C. Décisions des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés exercent leurs droits collectifs lors de l'assemblée générale des associés, qui constitue l'un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne dispose que d'un associé unique, cet associé exercera l'ensemble des pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires. Dans un tel cas et dans la mesure applicable et lorsqu'il n'est pas expressément fait usage dans ces statuts du terme «associé unique», toute référence à «l'assemblée générale des associés» faite dans ces statuts devra être entendue comme une référence à «l'associé unique».

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

9.4 Dans une hypothèse de pluralité d'associés et où le nombre de ces associés n'excède pas vingt-cinq (25), en lieu et place de tenir des assemblées générales des associés, les associés pourront également voter par voie de décisions écrites, sujettes aux termes et conditions de la loi. Dans la mesure applicable, les stipulations de ces statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront à un tel vote par voie de décisions écrites.

Art. 10. Convocation des assemblées générales des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés pourra être convoquée à tout moment par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s), si désigné(s), ou par les associés représentant au total plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, le cas échéant, pour être tenue aux lieu et date indiqués dans la convocation de cette assemblée générale.

10.2 Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou à tout autre lieu endroit tel que précisé dans la convocation de cette assemblée générale. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée au minimum dans les six (6) mois suivant la clôture des comptes de la Société.

10.3 La convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale, la date et l'heure de l'assemblée générale, et une telle convocation doit être envoyée à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée générale.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, l'assemblée générale des associés pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite des assemblées générales des associés -vote par voie de décision écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée générale doit être formé pour toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun d'entre eux étant désigné par l'assemblée générale des associés sans nécessité qu'ils soient associés, ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée doit notamment assurer la tenue de l'assemblée générale conformément aux règles applicables, en particulier en conformité avec les règles de convocation, les conditions de majorité, la comptabilisation des votes et la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être établie à chaque assemblée générale des associés

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 A moins qu'il n'en soit autrement prévu par la loi ou ces statuts, les décisions des associés sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés détenant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social. A la première réunion. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois. A la seconde réunion, les décisions seront valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

11.4 Un associé peut intervenir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire par écrit signé transmis par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou même l'intégralité des associés.

11.5 Tout associé participant à une assemblée générale des associés par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant l'identification de cet associé et qui permet que toutes les personnes participant à l'assemblée générale de s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer de manière effective à cette assemblée générale, est considéré présent pour la comptabilisation du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'assemblée générale des associés par un bulletin de vote signé envoyé par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés peuvent uniquement utiliser les bulletins de vote fournis par la Société contenant au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale, l'ordre du jour de l'assemblée générale, les propositions soumises à la décision de l'assemblée générale ainsi que pour chaque proposition trois cases permettant à l'associé de voter pour ou contre la décision proposée ou de s'abstenir de la voter en marquant d'une croix la case appropriée. La Société ne prendra en compte que les bulletins de vote reçus avant l'assemblée générale des associés à laquelle ils font référence.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies par les associés afin qu'ils puissent participer à n'importe quelle assemblée générale des associés.

Art. 12. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 13. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés devra rédiger le procès-verbal de l'assemblée générale qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée générale ainsi que par tout associé en faisant la demande.

14.2 L'associé unique, le cas échéant, devra également rédiger et signer le procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait des procès-verbaux originaux devant être produit en justice ou être transmis à un tiers, devra être certifié conforme à l'original par le notaire ayant sous sa garde l'acte original, si l'assemblée générale a été enregistrée par acte notarié, ou être signée par le président du conseil de gérance, par n'importe lesquels de deux de ses membres ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gérance

Art. 15. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

15.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne sont pas nécessairement des associés de la Société. En cas de pluralité de gérants, les gérants forment un conseil de gérance étant un organe social en charge de la gestion et de la représentation de la Société. La Société peut avoir plusieurs catégories de gérants. Le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

15.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

15.3 La gestion journalière de la Société et la représentation de la Société liée à une telle gestion journalière peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, agissant seul ou conjointement comme représentant de la Société. Leur nomination, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

15.4 La Société peut également accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou instrument sous seing privé à toutes les personnes agissant seules ou conjointement en tant que représentants de la Société.

15.5 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par ces statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Nomination et révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

16.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

16.2 Le(s) gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment et sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés. Un gérant, qui est également associé de la Société, ne peut pas être exclu du vote de sa propre révocation.

16.3 Tout gérant conserve son mandat jusqu'à la nomination de son successeur. Tout gérant peut également être réélu pour des mandats successifs.

Art. 17. Vacance d'un poste de gérant.

17.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

17.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

18.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de son président ou de n'importe lesquels de deux de ses membres au lieu indiqué dans la convocation à la réunion tel qu'indiqué dans le paragraphe suivant.

18.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée pour la réunion par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, ou dans le cas de décisions prises par écrit conformément à ces statuts.

18.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 19. Conduite des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

19.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

19.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

19.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

19.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

19.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 20. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

20.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

20.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 21. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance**Art. 22. Commissaire(s).**

22.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui peuvent être associés ou non.

22.2 L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions et fixe leur rémunération. Un ancien ou actuel commissaire pourra être désigné à nouveau par l'assemblée générale des associés.

22.3 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

22.4 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

22.5 Le commissaire peut être assisté d'un expert afin de vérifier les registres et les comptes de la Société. Un tel expert doit être agréé par la Société.

22.6 En cas de pluralité de commissaires, ils formeront un conseil de commissaires, qui devra choisir parmi ses membres un président. Il peut aussi désigner un secrétaire qui peut ne pas être membre du conseil ni être un commissaire. Quant à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires, les règles prévues dans ces statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance sont applicables.

22.7 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

22.8 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 24. Comptes annuels. Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

Art. 25. Distribution des bénéfices.

25.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

25.2 Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

25.3 Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés, conformément aux dispositions reprises ci-après.

25.4 Les associés peuvent décider et déclarer de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et de sommes devant être allouées à une réserve légale, conformément aux dispositions ci-après.

25.5 Le compte prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés, conformément aux dispositions reprises ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte de la réserve légale.

25.6 Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise déterminée par le gérant ou, le cas échéant le conseil de gérance et peuvent être payés aux lieux et aux heures que le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance, déterminera. Le gérant ou, le cas échéant le conseil de gérance peut décider souverainement du taux de change applicable afin de convertir les fonds provenant des dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq (5) ans et non réclamé ultérieurement par le détenteur de cette part sociale sera confisqué par le détenteur de cette part sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société au nom des détenteurs de parts sociales.

25.7 Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes seront alloués et payés comme suit:

(i) un montant égal à 0,10% (zéro virgule dix pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie A émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie A au prorata des Parts Sociales De Catégorie A qu'ils détiennent, ensuite

(ii) un montant égal à 0,15% (zéro virgule quinze pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie B émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Classe B au prorata des Parts Sociales De Catégorie B qu'ils détiennent, ensuite

(iii) un montant égal à 0,20% (zéro virgule vingt pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie C émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie C au prorata des Parts Sociales De Catégorie C qu'ils détiennent, ensuite

(iv) un montant égal à 0,25% (zéro virgule vingt-cinq pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie D émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie D au prorata des Parts Sociales De Catégorie D qu'ils détiennent, ensuite

(v) un montant égal à 0,30% (zéro virgule trente pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie E émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie E au prorata des Parts Sociales De Catégorie E qu'ils détiennent, ensuite

(vi) un montant égal à 0,35% (zéro virgule trente-cinq pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie F émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie F au prorata des Parts Sociales De Catégorie F qu'ils détiennent, ensuite

(vii) un montant égal à 0,40% (zéro virgule quarante pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie G émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie G au prorata des Parts Sociales De Catégorie G qu'ils détiennent, ensuite

(viii) un montant égal à 0,45% (zéro virgule quarante-cinq pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie H émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie H au prorata des Parts Sociales De Catégorie H qu'ils détiennent, ensuite

(ix) un montant égal à 0,50% (zéro virgule cinquante pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie I émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie I au prorata des Parts Sociales De Catégorie I qu'ils détiennent, ensuite

(x) un montant égal à 0,55% (zéro virgule cinquante-cinq pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie J émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie J au prorata des Parts Sociales De Catégorie J qu'ils détiennent, ensuite

(xi) le solde du montant total distribuable sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Catégorie de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inverse (i.e. la première classe étant la Parts Sociales De Catégorie J, ensuite, s'il n'y a pas de Parts Sociales De Catégorie J, les Parts Sociales De Catégorie I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait que des Parts Sociales De Catégorie A).».

Art. 26. Dividendes intérimaires - Prime d'émission et primes assimilées.

26.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Sixième Résolution

L'actionnaire unique de la Société décide de fixer le nombre de gérants de la Société à quatre (4) et de remplacer Colwood Investment Holding Inc., le gérant unique de la Société, avec effet immédiat par les personnes suivantes nommées en tant que nouveaux membres du conseil de gérance de la Société pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2015:

a. M. Ailton Bernardo, né le 17 septembre 1955 à Sao Paulo, Brésil, résidant professionnellement au 10 A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

b. M. Daniel Wainberg Lapka, né le 29 août 1968 à Montevideo, Uruguay, résidant professionnellement à 70 Rue du Rhône 1211, CH Genève;

c. M. Fernando Batista, né le 11 décembre 1969 à Sao Paulo, Brésil, résidant professionnellement au 10 A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

d. M. Mathieu Beaumont, né le 4 août 1980 à Fontainebleau, résidant professionnellement au 10 A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Septième Résolution

L'actionnaire unique de la Société décide que le premier exercice social sous le droit luxembourgeois se terminera au 31 décembre 2015.

Huitième Résolution

L'actionnaire unique de la Société décide d'établir le siège social et l'établissement principal de la Société au 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Neuvième Résolution

L'actionnaire unique de la Société décide d'approuver un bilan intérimaire de la Société établi au 11 mai 2015 (les «Comptes Intérimaires») en tant que bilan d'ouverture de la Société au Luxembourg. Les Comptes Intérimaires resteront annexés au présent acte.

Évaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à mille cinq cents Euro (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. AL MARI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 13 mai 2015. 1LAC / 2015 / 14878. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015074690/1060.

(150085358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 18.433.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2015:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Antoine CALVISI, demeurant à 15, Cité Ledenberg, L-5341 Moutfort, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Guy WAGNER, avec adresse professionnelle au 7, bd du Prince Henri, 1724 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur et Administrateur-Délégué;
- Monsieur Pierre AHLBORN, demeurant à 14, Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur, Vice-Président;
- Maître Jean HOSS, demeurant à 4, rue Pierre d'Aspelt, L - 1142 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Maître Reginald NEUMAN, demeurant à 4, Poststrasse, CH-6403 Küssnacht am Rigi, aux fonctions d'administrateur;
- Maître Pit RECKINGER, demeurant à 5, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale renomme comme reviseur d'entreprises agréé:

- DELOITTE Audit Sàrl, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2015074447/28.

(150085007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.
